



L'an deux mille vingt et un le vingt-sept janvier  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la  
présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Date de convocation : 22/01/2021

Présents : **Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Maxime LE HUNG, , Catherine MOULIN , Régis MOREL, Françoise ROMANET,**

Absents : **Alain DETOLLE Victoire BEAUJOU, Mathilde HOUZE, Noémie SERRU,**

M DETOLLE donne pouvoir à Mme MOULIN  
Mme BEAUJOU donne pouvoir à Mme ROMANET  
Mme HOUZE donne pouvoir à Mme FAULKNER  
Mme SERRU donne pouvoir à Mme MOULIN

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.**

**M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.**

**Secrétaire : M Francis HOEZELLE**

**DCM 2021/2 : Projet AEP Canalisations du bourg- Validation de la décision de la commission d'appels d'offres**

Madame la Maire rappelle que 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres : Il s'agit des entreprises EBL et TRULLEN.

L'analyse des offres a été faite et présentée à la commission d'appel d'offres par le bureau d'étude et maître d'œuvre SOCAMA, le 18 janvier 2021.

La différence se fait uniquement sur le prix , les matériaux et matériels proposés par les deux entreprises sont les mêmes.

Le montant des travaux avait été estimés à : 188 000 €HT

Les offres sont les suivantes :

1 - EBL (SOGEA)	
base	variante (Fonte blutop)
183 031,75 € HT	187 329,25 € HT
2 - BTP TRULLEN	
base	
198 452,19 € HT	

Après discussion, il est proposé au conseil municipal de choisir la proposition de l'entreprise EBL et de retenir sa variante avec des canalisations en fonte (de marque Blutop). La canalisation principale du bourg est une colonne montante et descendante. Elle sert d'une part, à approvisionner le château d'eau de la Chassagne. L'eau est y

remontée depuis la station de pompage de Villesaint. Lors du pompage, les canalisations sont soumises à de fortes dilatations et pressions. D'autre part, la même canalisation distribue l'eau descendante aux habitants du bourg. Ces éléments techniques, la durabilité de la fonte par rapport au PVC et le différentiel de prix réduit entre le PVC et la fonte sont en faveur de la variante proposée par EBL. L'entreprise s'est également engagée à un début de travaux en mars afin de terminer le chantier en juin afin de ne pas impacter la circulation pendant la saison estivale.

Madame la Maire propose au conseil de valider le choix de la commission d'appel d'offres, c'est à dire de choisir l'entreprise EBL et sa proposition de variante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la décision de la commission d'appels d'offres et autorise Madame la Maire à signer avec l'entreprise EBL tous documents nécessaires à la mise en œuvre du chantier.

À Faux la Montagne, le 28/01/2021  
La Maire  
C MOULIN

